

Olné-Spa-Olné : Règlement 2020

En raison de la crise sanitaire les règles suivantes sont d'application :

-Les participants devront porter le masque dès leur arrivée sur le site et ce jusqu'au moment du départ.

De même lors de leur arrivée, ils remettront leur masque dès que possible

-Lors du retrait de leur dossard, ils respecteront la distanciation et se conformeront aux consignes du personnel de service. **Aucune inscription ne sera prise sur place**

-Sauf modifications des règles, 4 ravitaillements, **uniquement liquides**, restent prévus sur le parcours
Il n'y aura pas de gobelet aux ravitaillements.

Chaque participant devra prévoir et emporter son (ses) ravitaillement(s) en nourriture.

Les ravitaillements et/ou effets personnels ne pourront être transportés par l'organisateur

-Par leur inscription à OSO, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter .

-Les accompagnateurs devront porter le masque sur le site de l'organisation et se soumettre aux règles sanitaires émises par les pouvoirs locaux lors de leurs déplacements le long du parcours

-L'organisation ne pourra être tenue pour responsable des infractions aux règles sanitaires commises tant dans les installations que sur le site de départ et/ou le long du parcours.

Article 1:

OSO est une course ouverte à tous et à toutes. Néanmoins, l'organisation estime qu'elle n'est pas conseillée aux moins de 18 ans et **demande une inscription et un paiement préalables**
Elle ne sera validée que si elle est effectuée et payée avant le 18/11/2020. Vous recevrez alors un mail de confirmation d'inscription.

Aucune inscription ne sera prise sur place

Article 2:

L'inscription OSO implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 3:

OSO est une course pédestre disputée en majorité sur sentiers et chemins balisés, courue en semi-autosuffisance dans l'esprit « Courir pour le plaisir »

Chaque participant doit disposer **d'un téléphone portable, d'un gobelet (éventuellement d'une frontale) et d'une couverture de survie. En cas d'abandon ou de blessure, il préviendra obligatoirement les organisateurs.**

Le parcours est signalé par des traces à la chaux au sol. Ces traces seront doublées par de la rubalise .
Le RESPECT DU CODE DE LA ROUTE est de stricte application même aux endroits où se trouvent des signaleurs

Article 4:

4 ravitaillements **en liquide uniquement** sont prévus sur le parcours
Il n'y aura pas de gobelet aux ravitaillements.

La barrière horaire "officielle UTMB" est de 13h mais nous attendons toujours les derniers aussi méritants que les premiers.

Toutefois, le ravito 3(+/- 50km) fermera à **16:30h** et le ravito 4(+/- 62 km) à **19:00h**
Les coureurs pourront poursuivre le parcours. Ils le feront sous leur propre responsabilité et les ravitaillements ne seront plus assurés.

Article 5:

Chaque participant reconnaît être en bonne santé et décharge l'organisation de toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur)

Il incombe donc aux participants de s'assurer personnellement.

Article 6:

Le retrait des dossards peut se faire la veille du départ de 16.00h à 18.00h ou le jour même dès 07:00h pour autant que vous soyez en ordre d'inscription à faire via le site www.courirpourleplaisir.be
et ce en respectant les règles sanitaires en vigueur

Article 7 :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion

Article 8:

RESPECTEZ LA NATURE ET LE CODE FORESTIER

Ce règlement est susceptible de modifications en fonction de l'évolution des règles sanitaires relatives à la crise